

L'objectif affiché par le maître d'ouvrage concernant la gestion des déchets est ambitieux : « objectif 100% des déchets organiques (et 75% des déchets en général) valorisés sur place ».

Mais les éléments fournis pour le débat public, que ce soit le Dossier du maître d'ouvrage ou la Fiche technique envoyée le 6 juin, nous ramène vite à la réalité.

- **Les déchets d'Europacity seront des Déchets d'Activités Economiques (DAE) et non pas des « Déchets Ménagers et Assimilés ».**

Ce n'est pas la nature d'un déchet (par exemple une épluchure de pomme de terre) qui en définit la classification mais l'émetteur. Cette épluchure émise par un ménage est un déchet ménager. Émise par un restaurateur elle peut être un déchet assimilé aux déchets ménagers si elle est collectée par le même service de collecte public. Ce service public a comme vocation première le ramassage des déchets ménagers mais peut également collecter des déchets d'activités et c'est souvent le cas, par exemple, pour ceux des restaurateurs et commerces insérés dans le tissu urbain, parce qu'il est plus intelligent de faire circuler une benne qui collecte particuliers et entreprises plutôt que plusieurs. Dans ce cas la collectivité est censée mettre en place une taxe spéciale d'enlèvement pour compenser le coût (en fait celle-ci est rarement mise en œuvre). Quoiqu'il en soit, toute entreprise émettrice de déchets est libre de contractualiser avec une entreprise privée pour l'enlèvement de ses déchets.

Le service public de collecte n'a pas vocation à collecter les déchets des centres de loisirs, commerciaux ou touristiques. Les déchets d'Europacity seront donc bien des DAE contrairement à ce que l'on peut lire dans les documents. Cette distinction est importante car les règles qui s'appliquent ne sont pas les mêmes, ni les pratiques, ni d'ailleurs les objectifs de réduction ou de valorisation fixés par la loi.

- **Les déchets d'Europacity ne seront pas majoritairement valorisés en interne**

Europacity prévoit de générer annuellement 32 400 tonnes de déchets, dont 26 500 t de déchets non organiques et 5900 t de déchets organiques.

Ces DAE non organiques seront des DAE ordinaires des zones commerciales/ touristiques (papiers, cartons, plastiques, verre, etc.). Ils ne sont que partiellement listés dans les documents : les canettes métalliques ou les bois de palettes/cagettes, par exemple, ne le sont pas, etc. ?!

Tous ces déchets ont des filières industrielles de recyclage ou de valorisation et il serait absurde, aussi bien économiquement qu'écologiquement, d'envisager des micro-filières en interne ! Les DAE non organiques représentant 80% du total des déchets l'objectif annoncé n'a pas de sens !

Il semble en fait que le maître d'ouvrage considère que la mise en œuvre de collectes sélectives et d'un centre de tri seraient une « valorisation » puisqu'une fois triés les déchets

peuvent être valorisés. C'est un peu trop jouer sur les mots d'autant et cela prête à confusion, d'autant que cela ne se vérifie pas automatiquement !

- **Europacity pourrait fixer des objectifs de recyclage !**

Les DAE produits en Ile-de-France terminent encore majoritairement leur vie dans les centres d'enfouissement, particulièrement celui à l'est de Roissy et celui à l'ouest, et ces centres sont majoritairement comblés par les DAE (voir le Tableau de bord des déchets franciliens produit par l'ORDIF (<http://www.ordif.com/public/document.srv?id=18846>)).

Europacity affichant la volonté de mettre en place des poubelles sélectives et un centre de tri (le choix n'apparaît d'ailleurs pas clairement, ce sera l'un et l'autre, ou, l'un ou l'autre ?) on peut considérer que les déchets sortant pourront effectivement, si les marchés conclus avec les prestataires extérieurs le confirment, être en grande partie recyclés.

Une démarche réellement innovante d'Europacity pourrait donc être de fixer des objectifs par type de valorisation (par exemple 70% de recyclage matière et 20% de valorisation thermique pour ne garder qu'un résiduel de 10% d'enfouissement) et par type de déchets (par exemple 100% recyclage papier, etc.).

- **Europacity pourrait favoriser la réutilisation**

Dans les documents du maître d'ouvrage, n'apparaît pas le mot « réutilisation » qui est pourtant, de par la loi, au sommet de la hiérarchie des modes de valorisation des déchets.

Pourtant, durant la vie d'un hypothétique Europacity, de grande quantité de DAE réutilisables seront produits. Je pense par exemple au matériel informatique, souvent renouvelé par tous les professionnels (ou plus généralement aux divers DEEE), au mobilier assez souvent changé dans la restauration et l'hôtellerie, etc.

C'est peut-être sur ces déchets que des équipements internes pourraient être utiles. Pourquoi pas une recyclerie/ressourcerie interne, intégrée ou non au centre de tri. Mais là encore il faudrait évaluer la pertinence d'un équipement interne plutôt que l'association avec un ou des équipements du territoire.

- **Pour les déchets organiques une solution territoriale serait sans doute plus écologique et efficace**

L'option retenue (voir les fiches techniques déchets et énergies) pour la gestion des déchets fermentescibles semblent être celle de la méthanisation plutôt que du compostage (qui était aussi envisagé dans le dossier initial). Cette option est conforme aux objectifs du Schéma Régionale Air Climat Energie de l'Ile-de-France ([SRCAE](#)) et à l'objectif de développement de la méthanisation adopté par le Conseil Régional ([Stratégie régionale méthanisation](#))

Toutefois, là encore, l'implantation sur site mérite d'être discutée.

Les fermentescibles produits sur le site (déchets de restauration, déchets d'entretien des espaces verts, éventuellement graisse) ne seront pas très riche en carbone et ne produiront

donc qu'une quantité modérée de biogaz. L'introduction des eaux noires (issues des toilettes) envisagée ne changera pas fondamentalement la question et elle supposerait, à tout le moins, que soit mises en place des toilettes innovantes consommant beaucoup moins d'eau (cela existe – 1 litre).

Mais si les déchets organiques d'Europacity sont assez pauvres en carbone il existe à proximité de grosses productions de matière carbonées : celles des sous-produits ou co-produits issus de l'agriculture. Pour citer deux chiffres : le potentiel méthanogène (en Nm³ CH₄ par tonne de matière brute) est de 95 pour les biodéchets mais de 200 pour les menus pailles. La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est active sur cette question ([CA 77 - méthanisation](#)).

Dans les zones périurbaines, comme celle de l'agglomération Roissy-Porte de France, comprenant des espaces urbains denses et des espaces agricoles productifs, l'intelligence énergétique en termes de biogaz est probablement de proposer des unités de méthanisation accueillant un mixte de coproduits agricoles (qui amènent notamment le carbone) et de déchets fermentescibles urbains (qui amènent de la matière organique et des graisses diverses, bon booster de méthanisation) complémentaires.

Il existe plusieurs unités de méthanisation de ce type en France ainsi que des projets en Ile-de-France et dans l'Oise. A l'ouest du Val d'Oise, le Parc Naturel Régional du Vexin Français et l'Agglomération de Cergy-Pontoise ont lancé une étude commune pour élaborer des scénarios de méthanisation intégrant ces deux types de gisements.

Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autre une approche territoriale serait sans doute plus écologique, plus efficace et plus économique qu'une approche « interne ».

- **Europacity ne devrait-il pas davantage s'inscrire dans le territoire Roissy-Plaine de France ?**

A la décharge du maître d'ouvrage il faut bien reconnaître que l'approche « sur site » (comme pour la méthanisation) a le mérite d'assurer une totale compétence du maître d'ouvrage et donc une forte maîtrise et responsabilité sur la tenue, ou non, des objectifs affichés, que l'on peut alors considérer comme des engagements, alors qu'une approche territoriale multipartenaires apportent des éléments d'incertitude et de complexité, quant à la garantie de bonne et rapide réalisation, qui ne sont pas de la responsabilité directe de l'un ou l'autre des partenaires, en l'occurrence pas uniquement du maître d'ouvrage d'Europacity.

Il faut aussi reconnaître que l'injonction au « local », à « l'autonomie », est prégnante, sinon pesante, dans le débat public en France alors qu'en fait le principe de proximité devrait lui aussi être mis en questionnement avec des éléments plus objectifs comme la réalité des bilans carbone, biodiversités, etc.

En conclusion sur la question des déchets, comme sur celle de l'énergie :

- il est difficile de dire si la démarche du maître d'ouvrage privilégiant le faire sur site partait de bonnes intentions, se heurtant au réel (et notamment au réel français), ou

si elle était une façon de verdir un projet par ailleurs critiquable sur de nombreux points.

- le dossier semble insuffisamment argumenté et des éléments en sont absents
- une approche plus territoriale devrait être envisagée